



PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour Paris et les Départements :
Un an, 112 fr. — 6 mois, 56 fr. — 3 mois, 28 fr.

PARTIE OFFICIELLE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République

Décète ce qui suit :

M. Drouyn-de-Lhuys, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. le général de la Hitte, dont la démission est acceptée.

Fait à l'Elysée-National, le 9 janvier 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République

Décète ce qui suit :

M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, général de division, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. le général Schramm, dont la démission est acceptée.

Fait à l'Elysée-National, le 9 janvier 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République

Décète ce qui suit :

M. Ducos, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. l'amiral Romain-Desfossés, dont la démission est acceptée.

Fait à l'Elysée-National, le 9 janvier 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République

Décète ce qui suit :

M. Magne, sous-secrétaire d'Etat des finances, est nommé ministre des travaux publics, en remplacement de M. Bineau, dont la démission est acceptée.

Fait à l'Elysée-National, le 9 janvier 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République

Décète ce qui suit :

M. Bonjean, ancien membre de l'Assemblée constituante, membre de la commission municipale et départementale de la Seine, est nommé ministre de l'agriculture et du commerce, en remplacement de M. Dumas, dont la démission est acceptée.

Fait à l'Elysée-National, le 9 janvier 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République

Décète ce qui suit :

M. Drouyn-de-Lhuys, ministre des affaires étrangères, est chargé, par intérim, du ministère de la marine.

Fait à l'Elysée-National, le 9 janvier 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,

Sur le rapport des ministres de l'intérieur et de la guerre,

Décète :

Art. 1^{er}. Sont rapportés les décrets des 20 décembre 1848 et 11 juin 1849, qui réunissent sous un même commandement supérieur, 1^o les gardes nationales de la Seine; 2^o les troupes de toutes armes stationnées dans l'étendue de la première division militaire, et qui nomment le général Changarnier à ce commandement.

Art. 2. Le général de division Perrot est nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.

Art. 3. Le général de division, représentant du peuple, Baraguey d'Hilliers est nommé commandant en chef des troupes de toutes armes de la première division militaire.

Art. 4. Le général Carrelet, commandant la première division militaire, conservera les attributions qui lui sont dévolues par la législation en vigueur.

Art. 5. Les ministres de l'intérieur et de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait en conseil des ministres, à l'Elysée-National, le 9 janvier 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le ministre de l'intérieur,

J. BAROCHE.

Le ministre de la guerre,

Général REGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République

Décète ce qui suit :

M. Bayle-Mouillard, secrétaire général du ministère de la justice, ancien procureur général, est nommé conseiller à la cour de cassation, en remplacement de M. Mesnard, appelé à d'autres fonctions.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à l'Elysée-National, le 8 janvier 1851.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

E. ROUHER.

Par décret du Président de la République, en date du 8 janvier 1851,

Ont été nommés :

Juge au tribunal de première instance de Troyes (Aube), M. Roserot, substitut au siège de Bar-sur-Seine, en remplacement de M. Corrad de Breban, appelé à d'autres fonctions;

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Dié (Vosges), M. Benoit, substitut près le siège de Nancy, en remplacement de M. Rambaud, appelé à d'autres fonctions;
Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Nancy (Meurthe), M. Granié, avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Benoit, appelé à d'autres fonctions;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Villefranche (Aveyron), M. Dubruel (Charles-Louis), avocat, en remplacement de M. Théron, décédé.

Par décret du Président de la République, en date du 8 janvier 1851,

Ont été nommés :

Juge de paix du canton de Montivilliers, arrondissement du Havre (Seine-Inférieure), M. Lefebvre (Lauredan), ancien notaire, en remplacement de M. Graindorge;
Juge de paix du canton de Lorrez-le-Bocage, arrondissement de Fontainebleau (Seine-et-Marne), M. Gandouard (Godefroy-Barthélemy), ancien juge de paix, en remplacement de M. Baudin, décédé.

— Par décret du Président de la République, en date du 8 janvier 1851,

Ont été nommés :

Suppléant du juge de paix du canton sud de Castelnaudary, arrondissement de ce nom (Aude), M. Reverdy (Jules-Jean-Michel-Etienne-Claire), avocat, en remplacement de M. Cabanis, décédé;
Suppléant du juge de paix du canton de Neuvic, arrondissement de Ribérac (Dordogne), M. Savy (Pierre-Jules), licencié en droit, maire de Donzillac, en remplacement de M. Savy, démissionnaire;
Suppléant du juge de paix du canton de Saint-Mihiel, arrondissement de ce nom (Meuse), M. Renel (François-Léonard-Romain), avocat, en remplacement de M. Collot, démissionnaire;
Suppléant du juge de paix du canton de Billom, arrondissement de Clermont (Puy-de-Dôme), M. Laroche (François-Eugène), notaire, en remplacement de M. Lasteyras, non acceptant.

PARTIE NON OFFICIELLE.

INTÉRIEUR.

Paris, le 9 janvier.

Les démissions de MM. Baroche, Fould, Rouher et de Parieu n'ayant pas été acceptées, le ministère se trouve ainsi composé :

M. Rouher, garde des sceaux, ministre de la justice;
M. Drouyn-de-Lhuys, ministre des affaires étrangères;
M. le général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, ministre de la guerre;
M. Théodore Ducos, ministre de la marine et des colonies;
M. Baroche, ministre de l'intérieur;
M. Magne, ministre des travaux publics;
M. Bonjean, ministre de l'agriculture et du commerce;
M. de Parieu, ministre de l'instruction publique;
M. Achille Fould, ministre des finances.

Ordre du jour à l'armée de Paris.

Soldats,

Appelé par la confiance du Président de la République au commandement de l'armée de Paris, je dois vous faire connaître loyalement comment je comprends ma mission :

Maintenir dans l'armée placée sous mes ordres la stricte et rigoureuse discipline qu'y a établie mon honorable prédécesseur;

Conservé à chaque grade l'influence et l'autorité qui lui sont dévolues par les règlements;

Respecter et faire respecter en toute occasion les droits des pouvoirs établis par la constitution;

Appuyer énergiquement l'autorité dans l'exécution des lois : tels sont nos communs devoirs;

Nous n'y manquerons pas, j'en ai l'assurance; votre passé et le mien en sont de sûrs garants.

Paris, le 9 janvier 1851.

BARAGUEY D'HILLIERS.

Le conseil d'Etat s'est réuni en assemblée générale, sous la présidence de M. le vice-président de la République, les 30 décembre, 7, 8 et 9 janvier. Dans ces séances, après avoir expédié les affaires administratives à l'ordre du jour, il a adopté en première et deuxième lecture la loi sur l'administration intérieure, livre III, Du département; en deuxième lecture, la loi sur la pêche de la morue, de la baleine et du cachalot, et commencé la discussion du IV^e livre de la loi sur l'administration intérieure, Des conseils des préfetures, et de la proposition de M. Dabeaux, tendant à modifier les règles de la procédure devant les conseils de préfeture, renvoyée à l'examen du conseil d'Etat par l'Assemblée nationale.

Le conseil d'Etat a été saisi par le Gouvernement des projets de loi suivants :

1^o Projet de loi relatif à l'importation en franchise des droits de douane des graines de lin pour semence;

2^o Projet de loi relatif aux marques de fabrique;

3^o Projet de loi relatif aux accidents dans les manufactures et usines;

4^o Projet de loi relatif à la police des engrais et amendements industriels.

Les autres jours ont été consacrés aux réunions des sections, comités et commissions.

Relevé des récompenses honorifiques accordées par le ministre de la marine, dans le service colonial, à diverses personnes qui se sont distinguées par des actes de courage et de dévouement accomplis pendant les années 1848, 1849 et 1850.

ANNÉE 1848.

Décision du 22 mai.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Arthur (François), de la Réunion;

Louis (Auguste), de la Réunion.

Décision du 21 juin.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Denis, soldat d'infanterie de marine à la Guadeloupe.

Décision du 26 septembre.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Mamady, soldat noir du poste d'Assinie (côtes occidentales d'Afrique).

ANNÉE 1849.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Bruno (Olivier), de la Réunion.

Décision du 24 mars.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Giraud, soldat d'infanterie de marine à la Guadeloupe.

Décision du 13 avril.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Blaise Brest, soldat d'infanterie de marine au Sénégal.

Décision du 31 juillet.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Larché, 2^e chef de timonerie à bord de la *Légère*; Jacqueron, quartier-maître canonier à bord de la *Légère*; Richard, sergent au 2^e régiment d'infanterie de marine à la Martinique;

Laurentin, cultivateur à la Martinique;

Noblot, brigadier de gendarmerie à la Martinique.

Décision du 17 septembre.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Boyer, de la Guadeloupe.

Décision du 28 septembre.

TÉMOIGNAGES DE SATISFACTION.

Gonnot, brigadier de gendarmerie à la Guadeloupe;

Eugel, gendarme à la Guadeloupe;

Nollier, gendarme à la Guadeloupe;

Fertray, gendarme à la Guadeloupe.

Décision du 30 septembre.

MÉDAILLE D'OR.

Monrose, habitant de la Guadeloupe.

Décision du 4 octobre.

MÉDAILLE D'OR.

Jouga, pilote et interprète au Sénégal.

Décision du 23 octobre.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Amet Krekiba, indigène du Sénégal.

Décision du 6 décembre.

MÉDAILLES D'OR.

Mamady Toukal, chef indigène du Sénégal;

Biram Toute, chef indigène du Sénégal.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Babakar Diaye, interprète au Sénégal;

Babakar Diop, indigène du Sénégal;

Demba Diop, indigène du Sénégal;

Bazile, indigène du Sénégal;

Meaudi, indigène du Sénégal;

Mazarella, indigène du Sénégal;

Cubiade, indigène du Sénégal, matelot à bord du *Rubis*;

Boulaka, indigène du Sénégal, matelot à bord du *Rubis*;

Armand de Saint-Jean, volontaire sénégalais;

Isidor, contre-maître mécanicien à bord du *Serpent*;

Le Juge, contre-maître mécanicien à bord du *Serpent*;

Bayedi, indigène du Sénégal, matelot à bord du *Serpent*;

Fara, indigène du Sénégal, matelot à bord du *Serpent*.

ANNÉE 1850.

Décision du 5 janvier.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Denis (Pierre), pêcheur à la Guadeloupe.

Décision du 13 mars.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Yorobolie, chef indigène au Sénégal;

Yamar-Gnan, indigène du Sénégal;

Oursec, indigène du Sénégal.

TÉMOIGNAGE DE SATISFACTION.

Legrain, chirurgien de la marine au Sénégal;

Lehéricé, 1^{er} maître de timonerie du *Serpent*;

Atouboye, indigène du Sénégal, matelot à bord du *Basilic*.

Décision du 19 avril.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Tsifoni, chef indigène à Nossi-Bé;

Tschum, chef indigène à Nossi-Bé;

Boukaline, chef indigène à Nossi-Bé.

TÉMOIGNAGE DE SATISFACTION.

Gard (Jean-Constant), soldat d'infanterie de marine.

Décision du 17 mai.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Depautaine, sergent d'infanterie de marine en Océanie;

Droyer, soldat d'infanterie de marine en Océanie;

Topea, indigène à Taïti.

Décision du 31 mai.

MÉDAILLE D'OR.

Mamour-Sec, indigène du Sénégal, matelot à bord du *Rubis*.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Boubakar, indigène du Sénégal, matelot à bord du *Rubis*.

Décision du 14 juin.

MÉDAILLES D'OR.

Goyriena, propriétaire à la Guyane française;

Hygien, gérant d'habitation à la Guyane française.

Décision du 17 juin.

MÉDAILLE D'ARGENT.

Brumeuil (Robert), de la Réunion.

Décision du 21 juin.

MÉDAILLE D'OR.

Galon (Marcelin), de la Réunion.

Décision du 28 juin.

MÉDAILLE D'OR.

M^{lle} Dav ne (Marie-Anne), sœur Adélaïde, supérieure des